

## RÈGLEMENT

### LA FHF LANCE UN PRIX DE THÈSE DESTINÉ À VALORISER LES TRAVAUX DE RECHERCHE CONSACRÉS À LA PERTINENCE DES SOINS ET DES PARCOURS DE SANTÉ

#### ARTICLE 1 | CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats doivent avoir soutenu leur thèse et avoir été admis au titre de docteur au cours de l'une des 4 années civiles précédant celle de la remise du Prix.

#### ARTICLE 2 | CANDIDATURES ET RECEVABILITÉ

Le dossier de candidature est transmis uniquement par voie électronique en renseignant le formulaire Survey Monkey avant le **15 février 2023 minuit** dernier délai. Pour être recevables, les projets doivent répondre aux critères cités à l'article 7 du présent règlement.

Le fait de participer au Prix de thèse FHF implique l'acceptation du présent règlement.

#### ARTICLE 3 | OBJECTIFS DU PRIX

Le Prix de thèse de la Fédération hospitalière de France a pour objet de valoriser les travaux de recherche, quelle que soit la discipline, consacrés à la pertinence des soins et des parcours de santé.

#### ARTICLE 4 | NATURE DES THÈSES

Le Prix de thèse de la FHF 2023 a pour objet de récompenser la ou les meilleures thèses soutenues entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2022. Les thèses doivent porter sur le thème de la pertinence des soins et des parcours, qu'il s'agisse de la qualité des soins et de la prise en charge des patients, de l'évolution des pratiques professionnelles, du coût financier ou de l'impact environnemental. Toutes les thèses d'exercice des professions de santé et les thèses de doctorat des autres disciplines sont acceptées.

#### ARTICLE 5 | SÉLECTION DES LAURÉATS ET JURY

Les règles générales de prévention des conflits d'intérêts seront respectées.

Si l'un des membres du jury est lié avec un candidat au Prix, celui-ci ne peut ni rapporter sur la thèse, ni participer au vote attribuant le Prix.



#### ARTICLE 6 | REMISE DES PRIX

Il est décerné un Grand Prix et trois Prix spéciaux.

- Le Grand prix est honoré d'une récompense de 1 000 euros.
- Les trois Prix spéciaux sont honorés chacun d'une récompense de 500 euros.

**Les Prix seront remis le 24 mai 2023** au salon SANTEXPO qui se déroulera du 23 au 25 mai 2023 à Paris Expo - Porte de Versailles.

**Les thèses récompensées pourront être publiées sur le site Internet de la FHF**, selon l'accord de l'auteur, **et leurs auteurs seront invités à rédiger un article dans la Revue hospitalière de France (RHF).**

Le jury peut décider de ne pas attribuer de Prix, sans avoir à motiver sa décision.

Les lauréats s'engagent à être présents lors de la remise du Prix. Ils autorisent la Fédération hospitalière de France et ses partenaires à utiliser, sans contrepartie, leurs nom et image pour toute action de communication qu'ils décident. Les lauréats sont invités à insérer la mention « Prix de thèse de la FHF » sur la page de couverture de la version publiée de la thèse.

#### ARTICLE 7 | CADRAGE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature numérique doit impérativement contenir le formulaire d'inscription Survey Monkey et les fichiers Word ou PDF des pièces suivantes :

1. La thèse avec date de soutenance et liste des membres du jury ;
2. Le résumé distinct et accessible à des non-spécialistes du sujet traité, paginé de 10 000 caractères maximum (espaces comprises), portant sur la problématique, la méthodologie et les principaux résultats identifiés (en haut de page : résumé-titre de la thèse, nom, prénom du docteur, année) ; **une attention particulière sera portée par le jury à la qualité du résumé ;**
3. L'attestation du diplôme de docteur(e) ;
4. Le curriculum-vitae du docteur(e) avec ses coordonnées actualisées ;
5. Le rapport de soutenance (pour les disciplines concernées et si remis par le président ou la présidente du jury) et publications éventuelles de l'auteur, en lien avec la thèse (2 annexes maximum).

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai sera écarté de la sélection.

Le titre de chaque fichier Word ou PDF doit indiquer le nom de l'auteur(e) et la nature du document (Ex : DUPONT Nicole - CV).